



Coopérer pour créer l'avenir

**Fiducie Desjardins inc.
Informations financières et
inhérentes à la gestion des risques
(non auditées)**

Pour la période terminée le 31 décembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
Remarques à l'intention du lecteur			
Utilisation de ce document	2	Fonds propres	7
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2	Accord de Bâle III	7
Mode de présentation de l'information financière	2	Déclaration de fonds propres	7
Informations financières		Gestion des risques	7
État du résultat	2	Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque	7
Bilan	3	Cadre de gestion intégrée des risques	7
État du résultat global	3	Risque de crédit	8
État des variations des capitaux propres	4	Risque de marché	8
Valeurs mobilières	4	Risque de liquidité	9
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	5	Risque opérationnel	9
Provision pour créances douteuses	5	Risque stratégique	9
Dépôts	5	Risque de réputation	9
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	6		

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Le contenu de ce document vise à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc. et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. L'information présentée dans ce document est non auditee.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt, enregistré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) qui offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs, des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises et le Programme immigrants investisseurs. Elle est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de service et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraites principalement des états financiers annuels de la Société. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui ne diffèrent pas des IFRS. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

TABLEAU 1 - ÉTAT DU RÉSULTAT

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

2013

Revenus

Revenus d'honoraires et autres revenus	144 478 \$
Revenus de placement	
Revenus d'intérêts	
Intérêts sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 249
Intérêts sur les titres disponibles à la vente	11 739
Frais d'intérêts	6 367
Revenus nets d'intérêts	6 621
Autres revenus de placement	
Dividendes sur les titres disponibles à la vente	4
Gains de change	79
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	224
Gains nets sur les titres disponibles à la vente	3 066
Revenus nets de placement	3 373
Revenu total	154 472

Frais autres que d'intérêts

Entente de service et impartition	64 566
Autres	75 818
	140 384
Résultat avant impôt	14 088
Impôt sur le résultat	3 879
Résultat net de l'exercice	10 209 \$

TABLEAU 2 - BILANAu 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2013
Actif	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	147 357 \$
Valeurs mobilières	
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	573 230
Titres disponibles à la vente	790 721
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	520 884
Intérêts à recevoir	2 923
Instruments financiers dérivés	94
Sommes à recevoir des clients	40 050
Actifs d'impôt différé	858
Autres actifs	3 766
Total de l'actif	2 079 883 \$
Passif et capitaux propres	
Passif	
Dépôts	1 116 088 \$
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	846 288
Instruments financiers dérivés	139
Passifs au titre du régime à prestations définies	2 066
Autres passifs	14 524
Total du passif	1 979 105
Capitaux propres	
Capital-actions	59 972
Résultat non distribué	40 013
Cumul des autres éléments du résultat global	793
Total des capitaux propres	100 778
Total du passif et des capitaux propres	2 079 883 \$

TABLEAU 3 - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBALPour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2013
Résultat net de l'exercice	10 209 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état du résultat	
Réévaluation des passifs nets au titre du régime à prestations définies	(69)
	(69)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat	
Variation nette des gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente	
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	2 191
Reclassement à l'état du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	(2 240)
	(49)
Total des autres éléments du résultat global	(118)
Résultat global de l'exercice	10 091 \$

TABLEAU 4 - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013
(en milliers de dollars)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	49 972 \$	29 975 \$	842 \$	80 789 \$
Incidence du retraitement ⁽¹⁾	-	(102)	-	(102)
Solde au 31 décembre 2012	49 972	29 873	842	80 687
Résultat net de l'exercice	-	10 209	-	10 209
Émission de capital-actions	10 000	-	-	10 000
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	-	(69)	(49)	(118)
Solde au 31 décembre 2013	59 972 \$	40 013 \$	793 \$	100 778 \$

(1) Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui changent les règles de comptabilisation des avantages du personnel et principalement celles qui ont trait aux régimes à prestations définies.

TABLEAU 5 - VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2013
(en milliers de dollars)

	Échéances				Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Sans échéance		
Titres émis ou garantis par :					
Le Canada	206 880 \$	4 999 \$	- \$	211 879 \$	
Les provinces	328 169	479 982	-	808 151	
Autres titres au Canada :					
Institutions financières	314 237	29 648	-	343 885	
Autres émetteurs	-	-	36	36	
Total des valeurs mobilières	849 286 \$	514 629 \$	36 \$	1 363 951 \$	

Répartition par provinces
(excluant les titres émis ou garantis par le Canada)

	Québec	Ontario	Manitoba	Colombie-Britannique	Saskatchewan	Alberta	Nouvelle-Écosse	Total
Titres émis ou garantis	495 648 \$	105 198 \$	60 321 \$	42 695 \$	19 988 \$	75 305 \$	8 996 \$	808 151 \$
Autres titres au Canada	343 921	-	-	-	-	-	-	343 921
	839 569 \$	105 198 \$	60 321 \$	42 695 \$	19 988 \$	75 305 \$	8 996 \$	1 152 072 \$

TABLEAU 6 - VALEURS MOBILIÈRES ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

Au 31 décembre 2013
(en milliers de dollars)

	Type		
	Résidents	Non-résidents	Total
Total des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	520 884 \$	- \$	520 884 \$

Dans le cours normal des affaires, la Société prête des valeurs mobilières de clients. Dans le cadre de ces transactions, elle agit à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter celle-ci à un emprunteur moyennant une commission et en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

TABLEAU 7 – PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Au 31 décembre 2013

Provision pour créances douteuses	- \$
--	-------------

TABLEAU 8 - DÉPÔTS

Au 31 décembre 2013
(en milliers de dollars)

	Type		
	À vue	À terme	Total
Total des dépôts	874 950 \$	241 138 \$	1 116 088 \$

Répartition par provinces

	Québec	Ontario	Nouveau-Brunswick	Total
Total des dépôts	1 104 105 \$	11 951 \$	32 \$	1 116 088 \$

TABLEAU 9 - SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre 2013
(en milliers de dollars)

	Taux variable	Échéance										Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
		Moins de 1 mois	Plus de 1 à 3 mois	Plus de 3 à 6 mois	Plus de 6 à 12 mois	Plus de 1 à 2 ans	Plus de 2 à 3 ans	Plus de 3 à 4 ans	Plus de 4 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Actif													
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	- \$	147 357 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	147 357 \$	
Valeurs mobilières	-	391 589	62 534	242 516	152 648	162 067	155 961	50 449	92 058	54 093	36	1 363 951	
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	520 884	-	-	-	-	-	-	-	-	-	520 884	
Intérêts à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 923	2 923	
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94	94	
Sommes à recevoir des clients	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 050	40 050	
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	858	858	
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 766	3 766	
Total de l'actif	-	1 059 830	62 534	242 516	152 648	162 067	155 961	50 449	92 058	54 093	47 727	2 079 883	
Passif et capitaux propres													
Dépôts	874 950	12 163	19 937	22 906	71 053	61 527	25 372	13 393	14 787	-	-	1 116 088	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	846 288	-	-	-	-	-	-	-	-	-	846 288	
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139	139	
Passifs au titre du régime à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 066	2 066	
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 524	14 524	
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 778	100 778	
Total du passif et des capitaux propres	874 950	858 451	19 937	22 906	71 053	61 527	25 372	13 393	14 787	-	117 507	2 079 883	
Autres engagements													
Swaps de taux d'intérêt (montant nominal de référence)													
Payés à taux variable	-	-	(9 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 500)	
Reçus à taux fixe	-	-	9 500	-	-	-	-	-	-	-	-	9 500	
Total des autres engagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total de l'actif sur les passifs compte tenu des autres engagements	(874 950) \$	201 379 \$	42 597 \$	219 610 \$	81 595 \$	100 540 \$	130 589 \$	37 056 \$	77 271 \$	54 093 \$	(69 780) \$	- \$	

FONDS PROPRES

ACCORD DE BÂLE III

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III rehausse les exigences en matière de fonds propres. Ce nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Bien que ce dernier prévoie une période transitoire allant de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'impact des nouvelles règles sur la capitalisation, le BSIF a exigé que la Société respecte dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019 relativement au ratio de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Pour les ratios de fonds propres de la catégorie 1 et du total des fonds propres, le BSIF exige que la Société respecte les seuils déterminés pour 2019 dès le premier trimestre de 2014.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est désormais de 8,5 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires doit être supérieur à 7 %, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Enfin, le ratio total des fonds propres doit être supérieur à 10,5 %, y compris cette réserve.

TABLEAU 10 - DÉCLARATION DE FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2013
(en milliers de dollars et en pourcentage)

	Méthode tout compris⁽¹⁾
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	
Actions ordinaires	59 972 \$
Résultats non distribués	40 013
Cumul des autres éléments du résultat global	793
Fonds propres nets de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	100 778 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	461 179 \$
Ratio de fonds propres	
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	21,9 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,9
Actifs/fonds propres	12,2
Ratio cible de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,0 %

(1) Le capital réglementaire selon la méthode tout compris suppose l'application de l'ensemble des ajustements réglementaires selon Bâle III à partir du 1^{er} janvier 2013 et l'élimination progressive de la valeur en capital des instruments qui ne sont pas admissibles dans le capital réglementaire selon les règles de Bâle III.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique et au risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses employés et de ses gestionnaires.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. Elle vise également à se donner, au moyen de son Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

L'appétit et la tolérance au risque sont des composantes importantes de ce cadre de gestion et permettent de déterminer le niveau et le type de risque que la Société est disposée à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance au risque servent ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque de la Société correspond au degré d'appétit et de tolérance au risque désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs de la Société. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance au risque, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers de la Société. Cette dernière exerce une surveillance continue des risques associés à ses principales activités, notamment l'administration et la garde de titres ainsi que les services fiduciaires.

Les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Le conseil d'administration de la Société assume les responsabilités d'orientation, de planification et de surveillance de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle internes ainsi qu'à l'adoption des politiques pertinentes en gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques de la Société, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la haute direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des politiques appropriées. Elle s'assure également que la Société est en mesure de repérer tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins repose sur des principes favorisant la responsabilité de ses unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la haute direction et le comité Gestion des risques qui les recommande au conseil d'administration.

Atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties. La plupart des transactions de produits dérivés sont effectuées de gré à gré et sont régies en vertu d'ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant des contreparties entre elles. La majorité des ententes de la Société prévoient l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques. Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 9 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société, par l'intermédiaire du Mouvement Desjardins, de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit pour la société par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure par l'intermédiaire du Mouvement d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque et de tolérance aux risques ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, la ligne directrice *B6-Principes de liquidité* publiée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), ainsi que le suivi et le respect des nouvelles normes sur les ratios de liquidité à court terme (LCR) et à long terme (NSFR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration et un suivi est effectué par le comité Gestion des risques.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs et se soldant par des pertes, la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Il peut entraîner des pertes découlant principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

Cadre de gestion du risque opérationnel

L'objectif premier du cadre de gestion du risque opérationnel de la Société est de maintenir ce risque à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service donné aux clients de même que l'agilité de l'organisation. Des unités administratives du Mouvement Desjardins, dont celles de la Fédération, soutiennent la gestion saine et prudente de ce risque par l'élaboration d'encadrements pour identifier, mesurer et suivre le risque opérationnel ainsi que de divulguer les renseignements le concernant. Les pratiques en place pour favoriser une gestion efficiente et proactive des événements pouvant entraîner un risque opérationnel incluent, entre autres, celles qui ont trait à l'évaluation des risques, à la gestion des risques liés à l'impartition, à la gestion des risques technologiques, à la protection de l'information, aux couvertures d'assurance de même qu'à la continuité des affaires et à la gestion de crise. Le cadre de gestion du risque opérationnel est révisé périodiquement selon les attentes des autorités réglementaires et les pratiques reconnues par l'industrie.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et de la Société selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs des initiatives stratégiques du Mouvement et de la Société font l'objet d'un suivi systématique et périodique par leurs dirigeants et leur haute direction. À cet égard, les différents secteurs évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques ou actions ou l'inaction de la Société puisse avoir une incidence défavorable sur les revenus et les fonds propres de cette dernière ou sur la confiance envers elle.

La réputation est d'une importance fondamentale et ce risque auquel elle est exposée ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans toutes les sphères d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place tels que le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins et de la Société.